



Chantier d'insertion

C'est quoi ?

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent **un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles**. Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic.

Sur des contrats allant de 4 à 24 mois, les encadrants techniques et le Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) **accompagnent les personnes éloignées de l'emploi dans l'élaboration d'un projet professionnel**.

Si cela vous intéresse vous pouvez contacter :

- votre conseiller [Pôle Emploi](#),
- [la Maison France Service de Terres du Lauragais](#)
- la [Mission Locale](#)
- [Cap Emploi](#)

Pourquoi intégrer un chantier d'insertion ?

Les chantiers d'insertion permettent de bénéficier :

- d'un **accompagnement socio-professionnel** : démarches administratives, recherche d'emploi, recherche de formations qualifiantes.
- de **formations courtes** vous permettant d'acquérir de nouvelles compétences.
- de Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel (stages) permettant de découvrir ou de conforter un projet professionnel.
- de visites d'entreprises, de centres de formation.
- de participation à des forums de l'emploi.
- d'ateliers divers.
- de créer un lien social.

Pour qui ?

- Les jeunes de **moins de 26 ans en grande difficulté**.
- Les **bénéficiaires de minima sociaux** (RSA, ASS...).
- Les **demandeurs d'emploi de longue durée**.
- Les travailleurs reconnus **handicapés**.

Nos chantiers :



Uniquement basés sur **le secteur de Nailloux**, il existe deux chantiers d'insertion :

- **Patrimoine (Espaces Verts)** : aménagement et entretien paysage, travaux forestier (abattage, élagage...), réhabilitation du petit patrimoine bâti
- **Enfance-Jeunesse (Animation)** : en Accueil de Loisirs associé à l'Ecole (ALAE) ou Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Comment fonctionne le chantier d'insertion ?

Les agents qui intègrent le chantier d'insertion sont employés en **Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)**.

Les activités professionnelles sont variées : aménagement et entretien paysager,

Le travail se fait systématiquement en équipe et est encadré par un référent technique.